

Pour valider votre inscription, vous devez me retourner :

- Le bulletin d'inscription complété, daté et signé, accompagné de votre règlement de l'acompte.
- Un exemplaire signé de la convention de formation professionnelle

## BULLETIN D'INSCRIPTION BIO-LOGIQUE FORMATIONS

MERCI D'ÉCRIRE « TRÈS » LISIBLEMENT

**CHOISIR :** PRÉSENTIEL (modules 1 et 6) ☐ 100 % VISIO ☐

Cursus Janvier 2027 avec le module 1 les Jeudi 7 et Vendredi 8 Janvier 2027

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Comment avez-vous connu cette formation ?

.....  
.....

Tél. portable : .....

Adresse : .....

.....

Email : ..... @ .....

*(Tous les documents vous sont uniquement envoyés par le biais de cet email)*

Lors de mon inscription, je règle par virement ou par chèque un acompte de 100 euros, à l'ordre de : **SARL BIO-LOGIQUE** (cet acompte sera encaissé quatre semaines avant la formation, non récupérable ensuite, mais valable pour un cours ultérieur). Le solde du règlement, soit 250 euros, sera à régler le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

*A réception, une confirmation vous sera envoyée par mail à réception.*

**signature**

**Date**

..... / ..... / 20 ....

Renvoyer ce bulletin  
avec votre chèque d'acompte à

**Stéphan POIRRIER**

302 chemin de Toutes Aures

07220 SAINT-MONTAN

ou

Renvoyer ce bulletin par mail  
[biologiqueformation@orange.fr](mailto:biologiqueformation@orange.fr)  
et le règlement de l'acompte par virement

**BIO-LOGIQUE**

**RIB :** 10278 02571 00020637302 02

**IBAN :** FR76 1027 8025 7100 0206 3730 202

**BIC :** CMCIFR2A

Merci de **bien identifier votre NOM** au moment du virement bancaire

**PS :** en signant ce bulletin, j'accepte de recevoir par mail des informations liées à l'organisation des formations.  
Sens Bio-Logique des Symptômes s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

## « Cours BIO-LOGIQUE des SYMPTÔMES »

### I - Programme

- **Programme des modules :**
  - Jour 1 : 8h30 - 12h30 puis 14h - 18h30
  - Jour 2 : 8h30 - 12h30 puis 14h - 17h30
  - Le programme détaillé de chaque module plus bas en annexe.
- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif la transmission de connaissances afin de nourrir une réflexion sur le sens des symptômes des pathologies et des dysfonctions. Nous allons poser les définitions des principaux troubles neurodéveloppementaux afin de mettre en place la réflexion Bio-Logique et l'impact de la psycho-somatique
- A l'issue de la formation, il sera délivré au stagiaire un certificat sous forme d'attestation de présence.
- Sa durée est fixée à 6 séminaires de 16 heures.
- *Le cursus proposé s'articule sur 6 modules de 2 jours, l'inscription aux modules suivants est facultative et se fera directement auprès de Bio-Logique Formations (Stéphan Poirrier), sans avoir à refaire d'autres documents d'inscription.*
- La formation est donnée en Présentiel (*modules 1 et 6 uniquement*) et en **Visio Simultanée** sur la plateforme ZOOM ou MEET (*sauf changement*)

### II - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation est ouverte à tous.

### III - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation commence pour le 1<sup>er</sup> Module les 7 et 8 Janvier 2027.
- Les supports pédagogiques seront fournis, soit en format papier ou PDF.
- La formation sera délivrée par la SARL BIO-LOGIQUE, représentée par son associé gérant Monsieur Stéphan POIRRIER, formateur inscrit sous le numéro 84070172007.

### IV - Délai de rétractation

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe SARL BIO-LOGIQUE – Stéphan POIRRIER par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

### VI - Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à 350 euros TTC par Module (*tarif 2027*), soit 2 100 euros pour le Cursus.
- Le stagiaire s'engage à verser un acompte de 100 euros à l'inscription, puis 250 euros le 1<sup>er</sup> jour du stage.

### VI - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait SARL BIO-LOGIQUE – Stéphan POIRRIER ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec encaissement des euros.

En cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### VII - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Aubenas sera seul compétent pour régler le litige.

le .....



**Stéphan Poirrier**  
SARL BIO-LOGIQUE  
BIO-LOGIQUE FORMATIONS

**Nom, prénom et Signature**